



CONSEIL SYNDICAL DU CANAL DE CARPENTRAS

COMPTE RENDU DE REUNION DU 22 avril 2025

Présents : M. André BERNARD (Président), M. Frédéric MAILLET (Vice-Président), M. Luc BARTOLO, M. Frédéric FRIZET, M. André ROUX, M. Daniel LEYDIER, M. Franck REY, M. Olivier JACQUET, M. Michel BRES, M. Michel RECORDIER, M. Sébastien CLAUDEL, M. Stéphane POINT, M. Guillaume GRETER, (Syndics), M. Frédéric VACHE (suppléant), M. Edouard GUERIN (suppléant).

Syndics Titulaires ayant donné procuration :

Mme Brigitte TRAMIER à André BERNARD
M. Jérôme ROUCH à André BERNARD
M. Thierry USSEGLIO à Frédéric MAILLET

Absents Excusés : Mme Marie-Hélène ARGENCE, M. Rémy SALIGNON, M. Guillaume VANDERSTEE

Salariées du Canal présentes : Sandrine PIGNARD - directrice, Mélanie RICHARD – adjointe de direction.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut débuter.

Le Président André BERNARD rappelle l'ordre du jour :

- Validation du compte rendu de la séance précédente
- Compte administratif et de gestion 2024
- Demande de distraction du périmètre
- Demandes d'occupation du Domaine Public
- Demande de subventions
- Questions d'actualité / Questions diverses

Validation du compte-rendu de la séance précédente

M. BERNARD rappelle que le compte-rendu de la séance du 24 mars 2025 a été envoyé par mail à chacun des syndics. Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque. **Il est adopté à l'unanimité.**

Compte administratif et de gestion 2024

Le Président présente les résultats de l'année 2024 :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
DEPENSES	5 579 218,72
RECETTES	6 208 757,65
	<hr/>
EXCEDENT : Exercice 2024	629 538,93
RESULTAT REPORTE : EXCEDENT (002)	9 703 598,63
	<hr/>
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	10 333 137,56
 <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES	2 727 507,73
RECETTES	3 264 341,31
	<hr/>
EXCEDENT : Exercice 2024	536 833,58
RESULTAT REPORTE : DEFICIT (001)	5 132 243,50
	<hr/>
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE	4 595 409,92
 <u>RESTES A REALISER : INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES	3 130 004,44
RECETTES	7 276 636,10
	<hr/>
EXCEDENT SUR RAR	4 146 631,66

Les dépenses et recettes de fonctionnement, les dépenses et recettes d'investissement, l'évolution de la dette et les charges financières sont présentées en détail et commentées

Le Compte Administratif 2024 est approuvé à l'unanimité

EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT	10 333 137,56
Besoin de financement de la section d'investissement :	
- Déficit de clôture	4 595 409,92
- Excédent sur restes à réaliser	4 146 631,66
Déficit total d'investissement	<u>448 778,26</u>

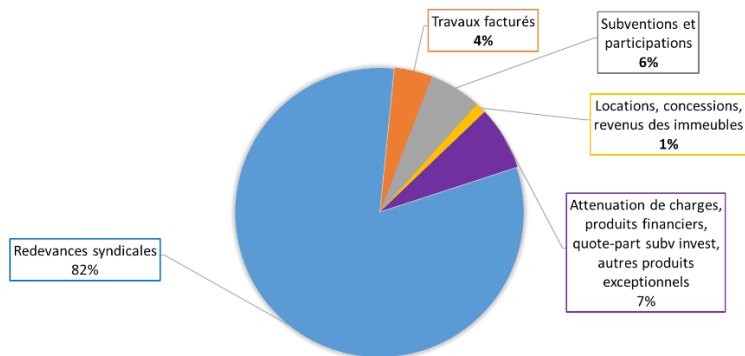
COMPTE 1068 Réserves	448 778,26
REPORT DE FONCTIONNEMENT	9 884 359,30

La proposition d'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité

Le compte de gestion est conforme au compte administratif

Le Compte de Gestion 2024 est approuvé à l'unanimité

Répartition des recettes de fonctionnement de l'ASA en 2024



Demande de distraction de périmètre

Mme EMMANUEL Nicole a fait une demande de distraction auprès du syndicat pour une parcelle dont elle est propriétaire, cadastrée : **M 1028 de 635m² sur Monteux.**

L'Assemblée des propriétaires du 13 juin 2023 ayant délibéré en faveur d'une délégation de compétence au Conseil Syndical pour se positionner sur les demandes de distraction, cette demande doit par conséquent, être étudiée par le conseil syndical.

Il est rappelé aux membres présents que conformément à l'article 38 de l'Ordonnance 2004-632, le conseil syndical doit analyser la « perte d'intérêt définitive de la parcelle aux missions de l'ASA » et doit se positionner sur la demande de distraction en fonction de ce seul critère au regard des éléments apportés par le demandeur et des éléments techniques apportés par l'ASA.

Les éléments apportés par le demandeur sont les suivants : « l'arrosage est impossible car la fiole qui dessert ma parcelle n'existe plus physiquement »

La directrice de l'ASA apporte des éléments techniques sur la parcelle concernée et le réseau du canal du secteur. La filiole du canal permettant la desserte en eau gravitaire de cette parcelle n'a pas fonctionné depuis de très nombreuses années (plus de 20 ans) car il n'y avait pas de demande en eau. Aujourd'hui, l'ouvrage n'existe plus physiquement. Il a été détruit au fur et à mesure de l'urbanisation du secteur.

Le Président et la Directrice précisent qu'ils sont favorables à cette distraction de parcelle car la perte d'accès à l'eau est due au canal et à l'urbanisation du secteur. Le rétablissement du service via des travaux de raccordement au réseau sous pression situé plus au nord de la zone sous la route implique des travaux sous voirie à un coût très onéreux pour l'ASA. L'intérêt de cette parcelle à faire partie du périmètre de l'ASA est en question.

Après avoir délibéré, le conseil syndical approuve la demande de distraction de périmètre de la parcelle M 1028 sur la commune de Monteux, considérant que les éléments du dossier justifient une perte d'intérêt définitive de l'immeuble à être compris dans le périmètre de l'Association. L'ouvrage syndical desservant cette parcelle n'existe plus.

La délibération sera transmise à M. le Préfet qui prendra ou non un arrêté de distraction.

Demandes d'occupation du Domaine Public

L'ASA a été sollicitée pour instruire 5 demandes d'occupation du domaine public :

- **1 – M & Mme BOURELY – CARPENTRAS (BD 47 - Parcelle ASA)**
Demande d'occupation par Système assainissement individuel (régularisation)
- **2 – M MARTIN (Enedis) – JONQUIERES (B 11- Parcelle ASA)**
Passage câbles électriques en aérien – Piste Canal ppal
- **3 – M Fabrice ALLAIRE (HIMMO FINANCE) - MONTEUX - (D 229 - Parcelle ASA)**
Création d'un passage busé sur 14 mètres de linéaire de la filiole des « Bravoux ».
- **4 – M NOUVEAU – MONTEUX (A 1268 – Parcelle ASA)**

- Elargissement pont existant sur le Sainte Famille (régularisation)
- **5 – Mme EYDOUX Corinne – JONQUIERES (A 634 – Parcelle privée)**
Passage câble électriques et conduite irrigation sous filiole (fonçage)

Ces cinq demandes ont été étudiées par la commission d'occupation du domaine public qui s'est réunie le 22 avril 2025. La commission a proposé au conseil syndical de rendre un avis favorable sur ces cinq dossiers.

Le conseil syndical a suivi l'avis de la commission occupation du domaine public.

Demandes de subvention

- **Travaux de sécurisation du canal principal – Hiver 2025-2026**

Le Président expose qu'il convient de poursuivre le programme de travaux de sécurisation du canal principal ainsi que des ouvrages d'art pour l'hiver 2025-2026.

Ces travaux de sécurisation sont prévus sur 7 communes : Lagnes, Fontaine de Vaucluse, Velleron, Pernes les Fontaines, Carpentras, Vacqueyras et Jonquières pour un linéaire total de 159 m de rive gauche, 90 mètres de radier et de 1775 mètres de rive droite.

Le coût estimatif de l'ensemble des travaux est estimé à 500 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention Département de Vaucluse :
Taux de participation : 44.3 % (base de financement 40 % soit 200 000 € + part des collectivités à hauteur de 21 311 €)
Montant : 221 311 € HT
- Subvention Collectivités :
Taux de participation : 4.3 %
Montant : 21 311 € HT réparti comme suit :
 - Commune Velleron : 1 847 € / Commune de Pernes les Fontaines : 7 643 €
 - Commune de Carpentras : 8 433 € / Commune de Vacqueyras : 297 €
 - Commune de Jonquières : 3 090 €
- Autofinancement de l'ASA :
Taux de participation : 51.5 % / Montant : 257 378 € HT

Le conseil syndical approuve la réalisation de cette opération et le plan de financement proposé.

- **Mise en place de sofrel pour la télégestion des stations de pompage et installation d'un poste de supervision**

La directrice explique qu'il convient de remplacer les sofrels existants dans 33 stations de pompage de l'ASA. En effet, ces appareillages vont devenir obsolètes avec la fin de la 2G (décembre 2026) et de la 3G (décembre 2028). Les nouveaux équipements à installer seront équipés de 4G.

Les sofrels permettent de piloter et gérer les éléments d'une station de pompage à distance. Leur remplacement est donc indispensable pour permettre un bon fonctionnement du réseau et des services techniques.

En parallèle de la mise en place de ces nouveaux appareils, il est nécessaire de prévoir l'installation d'un logiciel de gestion des données pour traiter les données réceptionnées par les sofrels et effectuer des historiques de bilans.

Le coût de l'ensemble des travaux est estimé à 113 300 € HT, avec 80 000 € pour le changement des soffres, 30 000 € pour la mise en place du logiciel et du superviseur et 3300 € pour la maîtrise d'œuvre interne.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Subvention Agence de l'Eau RMC : 30 % - 33 990 € HT
- Subvention Compagnie Nationale du Rhône (CNR) : 20 % - 22 660 € HT
- Subvention Département de Vaucluse : 30 % - 33 990 € HT
- Autofinancement de l'ASA : 20 % - 22 660 € HT

Le conseil syndical approuve le lancement de cette opération de modernisation des appareils de télégestion et valide le plan de financement.

Questions d'actualité / Questions diverses

- Panneaux photovoltaïques

Le Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV) a proposé à l'ASA d'étudier le potentiel d'autoconsommation de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de la station de Marianne. Cette structure accompagne les collectivités locales dans leurs projets photovoltaïques. L'ASA est donc en attente des résultats de cette étude pour pouvoir envisager une pose des panneaux après la saison d'irrigation.

- AG du 6 mai 2025

Il est rappelé que l'Assemblée Générale de l'ASA se tiendra le mardi 6 mai à 16h à la Boiserie à Mazan. Il est demandé aux syndicats présents de faire leur possible pour y participer ou de donner leur pouvoir en cas d'empêchement.

- Projet d'achat d'un matériel de géoréférencement des ouvrages.

L'ASA a l'obligation réglementaire de géolocaliser ses ouvrages à une précision inférieure à 40cm (classe A) d'ici 2026 pour les zones urbaines et pour l'ensemble de son réseau en 2032.

Pour cela, nous devons nous équiper d'un matériel spécifique dont le montant global, formation comprise, s'élève à 9 485€ HT. Cet investissement sera réalisé prochainement.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été épuisés, M. Bernard lève la séance.